

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

Date de la convocation : 28 janvier 2016

Date d'affichage : 28 janvier 2016

SEANCE DU 03 février 2016

L'an deux mille seize et le 03 février à 16h, le Conseil Municipal de cette Commune convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Colombes, sous la Présidence, de Monsieur Jean-Claude FERAUD, Maire.

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : Sylvie RIMEDI (pouvoir à Jean-Claude FERAUD) ; Jean-Luc AVENA (pouvoir à Gilbert ROBIGLIO) ; Danièle ROCHER (pouvoir à Marie-Claude MUSSO) ; André ISIRDI (pouvoir à Michel COCHE) ; Véronique LE ROUX (pouvoir à Georges LUVÉRA) ; Nathalie TRONCET (pouvoir à Evelyne BERRENI) ; Jean FERRARO (pouvoir à Guy FERRETTI) ; Isabelle GRAFFAGNINO (pouvoir à Louis LAURENT) ; Roger TASSY (pouvoir à Stéphanie FAYOLLE-SANNA)

Absent : Pascal CHAUVIN

Secrétaire de séance : M. ROBIGLIO Gilbert

Objet de la délibération : **Délégation du Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUR) sur le secteur de la ZAC « René Cassin ».**
N°13/2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 210-1, L. 213-2, L. 213-3, L. 213-14, L. 213-15, L. 321-1 et R. 213-1,

Vu la délibération n°56/2015 prise en séance du 04/11/2015 portant sur l'approbation du dossier de création et créant la ZAC « René Cassin »

Vu les délibérations n°76/2015, n°77/2015 et n°78/2015 prises en séance du 16/12/2015 portant sur l'approbation des modifications n°1, 2 et 3 du PLU

Vu la délibération n°80/2015 prise en séance du 16/12/2015 portant sur la modification du Droit de Préemption Urbain et qui a visé à instituer et définir le périmètre du DPU renforcé, notamment sur la ZAC « René Cassin », zone UC3 du PLU.

Vu la délibération n°80/2015 prise en séance du 16/12/2015 portant sur la modification du Droit de Préemption Urbain et qui a notamment donné délégation à Monsieur Le Maire d'exercer au nom de la commune le Droit de Préemption dit « Renforcé » institué.

Vu la délibération n°81/2015 prise en séance du 16/12/2015 autorisant la signature du traité de concession de la ZAC « René Cassin » avec la SPLA Pays d'Aix Territoires

CONSIDERANT la signature du traité de concession entre la commune et la SPLA Pays d'Aix Territoire sur le périmètre de la ZAC « René Cassin »,

CONSIDERANT les missions confiées à la SPLA Pays d'Aix Territoire au travers de la signature du traité de concession, à savoir notamment, l'acquisition de la propriété par tous les moyens mis à disposition par la législation en vigueur, des biens immobiliers bâtis ou non bâtis, situés dans le périmètre de la zone

CONSIDERANT que pour mener à bien cette mission, la SPLA Pays d'Aix Territoire doit être titulaire du Droit de Préemption Urbain Renforcé sur le secteur de la ZAC « René Cassin »

-Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DELIBERE

Article 1 : **APPROUVE** le principe de délégation du Droit de Prémption Urbain Renforcé sur le périmètre de la ZAC « René Cassin » (zone UC3 du PLU ci-joint) à la SPLA Pays d'Aix Territoire,

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Sous-Préfecture le 09/02/16

Et sa publication le 09/02/16

Fait à Trets le 04 février 2016

Délibéré les jour, mois et an susdits

Jean-Claude FERAUD

Maire de Trets

Vice-Président du Conseil Départemental des BDR

Vice-Président de la CPA



**Périmètre du DF Renforcé délégué à la SPLA "Pays d'Aix Territoire":
zone UC3 du PLU correspondant au périmètre de la ZAC "René Cassin"**

